



**VILLE DE BERTHIERVILLE**

**AVIS PUBLIC**

---

**RÈGLEMENT 967-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 967 ET SES AMENDEMENTS SUR LES USAGES  
CONDITIONNELS VISANT À INCLURE LA ZONE 1-C-07 AU TERRITOIRE ASSUJETTI**

---

**AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE  
ET GREFFIÈRE DE LA VILLE DE BERTHIERVILLE**

Lors de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2024, le conseil a adopté le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT 967-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 967 ET SES AMENDEMENTS SUR LES  
USAGES CONDITIONNELS VISANT À INCLURE LA ZONE 1-C-07 AU TERRITOIRE  
ASSUJETTI**

Un certificat de conformité pour ce règlement a été émis par la MRC de D'Autray le 8 février 2024.

Ce règlement peut être consulté en formulant une demande par courriel à l'adresse :  
[info@ville.berthierville.qc.ca](mailto:info@ville.berthierville.qc.ca).

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Berthierville, ce 9 février 2024.

**Sylvie Dubois**  
**Directrice générale et greffière**